

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue est convoqué le 25 février 2014 à siéger en séance ordinaire à la Mairie de Pechbonnieu.

Pechbonnieu, le 24 février 2015

La Présidente

Sabine GEIL-GOMEZ

ORDRE DU JOUR :

- Administration Générale :
 - Désignation du représentant de la CCCB au conseil d'administration du collège Jean Dieuzaide,
 - Modification d'un membre de la CAPH intercommunale.
- Budget :
 - Débat d'Orientation Budgétaire 2015,
 - Ouverture des crédits d'investissement sur le BP 2015,
 - Demande de subvention Festi Bout'Chou 2015,
 - Autorisation de versement anticipé de la subvention à l'association l'Envol,
 - Autorisation de reversement des vacations funéraires aux agents de la police intercommunale.
- Ressources Humaines :
 - Autorisation de recrutements d'agents non titulaires compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité.

Questions diverses :

- Présentation du rapport annuel de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,
- Information sur le MAPA mutualisé entre la CCCB et les communes de Montberon et Saint Loup Cammas pour l'achat des produits d'entretien,
- Point sur le projet de développement économique sur la commune de Castelmaurou.

— □ —

Les délégués de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue se sont réunis en séance ordinaire au siège de la communauté de communes à Pechbonnieu le 2 mars 2015 à 19h00.

Mme Virginie BACCO est élue secrétaire de séance.

Lecture est faite par Madame la Présidente du compte-rendu de la réunion précédente, qui est adopté et ensuite signé.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sabine GEIL-GOMEZ, Andrée ARSEGUET, Virginie BACCO, Véronique CHENE, Josette COTS, Hveline JACOB, Magali MIRTAIN, Sylvie MITSCHLER, Sonia THERON, Henri AMIGUES, Denis BACOU, J-Claude BONNAND, Pierre BOUÉ, Patrick CATALA, Loïc COUERE, Dominique FAU, Patrice GERBER, Christian GUSTAVE, J-Claude LOUPIAC, Claude MARIN, Frédéric MARTIN, Jacques MAZEAU, Christian ROUGÉ, Bertrand SARRAU, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Jean-Gervais SOURZAC.

Etait absente représentée : Mme Patricia MOYNET par Sabine GEIL-GOMEZ.

Etait absente excusée : Mme Sylvie LEBRET.

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N°1 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CCCB AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN DIEUZAIDE

Madame la Présidente informe le conseil que, à la demande du collège Jean Dieuzaide de Pechbonnieu, il convient de désigner un membre représentant la communauté de communes au sein du conseil d'administration de l'établissement pour le mandat en cours.

Mme Herveline JACOB est candidate pour assurer cette mission.

L'Assemblée, à l'unanimité, désigne Mme Herveline JACOB comme représentante de la communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Jean Dieuzaide pour le mandat 2014-2020.

DELIBERATION N°2 : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Madame le Présidente informe le conseil que, à la demande de la commune de Saint Geniès Bellevue, il convient de modifier un membre de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Cette dernière avait été créée par une délibération du 7 juillet 2014.

Il est proposé de remplacer Mme Véronique Chêne par Mme Marie-Pierre Genaille.

Le Conseil Communautaire autorise le remplacement de Mme Chêne par Mme Genaille pour représenter la commune de Saint-Geniès-Bellevue à la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

La commission se compose donc désormais comme suit :

Pour Castelmaurou : Mme Danièle SUDRIÉ, Mr Frédéric MARTIN,
Pour Labastide St-Sernin : Mr Jean-Louis DAUMONT,
Pour Montberon : Mr Patrick CATALA,
Pour Pechbonnieu : Mr Raymond FERRES, Mr Jean-Claude PIETRI,
Pour Rouffiac-Tolosan : Mme Isabelle MOISAN,
Pour St-Geniès-Bellevue : Mme Marie-Pierre GENAILLE,
Pour St-Loup-Cammas : Mr Claude MARIN, Mr Pierre GAGLIONE.
Personnes associées : Mme Véronique LE HENAFF, Mr Jérémy CHOBLET,
Mr Serge ROBERT et Mr Nicolas BASSOT.

BUDGET

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Bilan 2014 :

Pour l'année 2014, le compte administratif du budget général se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 8 814 132.98 €

Recettes : 9 251 904.85 €

Soit un excédent de : + 437 771.87 €.

Section d'Investissement :

Dépenses : 760 646.71 €

Recettes : 748 711.91 €

Soit un déficit de : - 11 934.80 €,

qui sera compensé par des restes à réaliser positifs.

Orientations 2015:

En préambule, Mr Marin présente les travaux de la commission, dont il est le vice-président, chargée de la mise en place du service d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

La commission propose au conseil que :

- la CCCB prenne à sa charge la totalité des investissements liés à la mise en place de ce service, soit environ 27 000 € ;
- pour 2015, les communes prennent en charge la totalité des dépenses de fonctionnement ;
- le calcul des participations des communes soit une tarification mixte, à savoir une partie liée au nombre d'habitants et une partie liée au nombre d'actes d'urbanisme.

Toutes les communes de la CCCB s'engagent à intégrer ce service mutualisé pour l'instruction de leurs actes d'urbanisme, selon les modalités définies ci-dessus.

La prochaine étape sera la rédaction de la convention qui doit être conclue entre les communes et la CCCB pour définir les modalités pratiques du partenariat. Mme Mirtain demande que la durée de la convention ne soit pas trop longue. Il est convenu que la convention soit signée pour une durée de 7 ans.

Enfin, concernant la mise en place du logiciel d'instruction, qui sera un logiciel partagé entre les communes et le service instructeur, Mr Marin demande aux communes de vérifier qu'elles possèdent 3 éléments :

- un fonds de plan cadastral format EDIGEO,
- des matrices castrales format MAJIC3,
- le PLU numérisé et géoréférencé format CNIG.

Section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement resteront, dans l'ensemble, stables.

Les différents postes de dépenses seront donc impactés par la mise en place du nouveau service d'instruction des actes d'urbanisme.

Charges à caractère général :

Les dépenses à caractère général se maintiendront et seront calculées au plus juste afin de poursuivre les efforts réalisés dans la maîtrise des dépenses.

Charges de personnel :

Le nouveau service urbanisme implique le recrutement de deux agents à temps complet.

En dehors de ce cas, il n'est pas prévu d'augmentation de masse salariale au sein de la CCCB. Une éventuelle petite augmentation découlera des remplacements de personnels absents, ainsi que des avancements de grade et d'échelon.

De plus, aucune revalorisation des salaires des agents de la fonction publique n'est a priori envisagée par l'Etat en 2015.

Indemnités de la Présidente et des Vice-Présidents :

Sauf réforme non prévue à ce jour, aucune revalorisation des indemnités des élus n'est envisagée.

Participations aux organismes de regroupement et subventions aux associations :

Les participations aux syndicats n'étant à ce jour pas connues, il faut prendre en référence l'année 2014.

Le conseil valide cette année la prise en charge, au niveau de la CCCB, de la participation au Comité de Bassin pour l'Emploi du Nord Est Toulousain (CBE du NET) en lieu et place des communes. Il s'agit d'une cotisation de 0.50 € par habitant. Le CBE est une association qui accompagne les personnes dans leurs démarches de création d'entreprise et qui, dans ce cadre, est susceptible de mobiliser des fonds.

Le versement des subventions aux associations devrait se maintenir au niveau de 2014, sauf si de nouvelles demandes sont honorées.

Charges financières :

Il s'agit des intérêts des emprunts en cours pour les gymnases de Pechbonnieu et de St-Geniès, et les pistes cyclables St-Loup / St-Geniès.

Dotations aux amortissements :

La dotation aux amortissements augmentera afin de prendre en compte les investissements réalisés en cours d'année 2014.

Reversement de la taxe professionnelle aux communes et dotation de solidarité communautaire :

Les reversements de taxe professionnelle et de dotation de solidarité communautaire ne devraient pas diminuer.

Recettes de fonctionnement :

Suite à la réforme des collectivités territoriales annoncée, les dotations de l'Etat risquent de connaître une baisse significative en 2015.

En ce qui concerne les contributions directes, les données chiffrées annoncées ne sont que provisoires, les prévisions définitives ne seront connues que dans quelques semaines.

Les participations familiales aux structures petite enfance devraient se maintenir à leur niveau de 2014.

La participation des communes au financement du service instructeur des autorisations d'urbanisme sera une nouvelle recette pour le budget communautaire.

Section d'Investissement :

Le remboursement de capital des emprunts sera similaire à celui de 2014 puisqu'aucun emprunt n'a été contracté dans l'année.

Les gros travaux envisagés en 2015 concernent les pistes cyclables avec le prolongement des programmes déjà réalisés les années précédentes, sur la commune de Saint Loup Cammas.

Il est également prévu l'achat de radars pédagogiques (un par commune).

Opération Gymnases :

Des équipements pour les gymnases de Pechbonnieu et St-Geniès seront peut-être nécessaires.

Opération Crèches :

Petits équipements et petits travaux pour les crèches intercommunales.

Opération Police :

Petits équipements pour le service de police, avec notamment l'achat d'un véhicule.

Mise en place du nouveau service instructeur des autorisations d'urbanisme :

Il conviendra d'équiper ce nouveau service avec l'achat d'un véhicule et de petit mobilier de bureau et d'archivage.

Amortissements des subventions :

Il s'agit des amortissements des subventions obtenues pour financer les investissements des années passées et de 2014.

Recettes d'investissement :

Les subventions correspondant aux investissements prévus en dépenses seront budgétisées.

Le versement du FCTVA sera également fonction des dépenses réalisées. Le taux de remboursement a été revalorisé au 1^{er} janvier 2015 : il est de 16.404 %.

Mr Boué demande s'il est envisageable de faire procéder à un audit financier pour voir quelles sont les marges de manœuvre financières de la CCCB dans les années à venir. Il s'étonne d'ailleurs que la démarche n'ait pas été lancée plus tôt.

Madame la Présidente lui explique que la prospective financière a été demandée tout récemment aux services de l'ATD. Ces mêmes services avaient été consultés il y a quelques années mais n'avaient pu mener à bien l'étude financière en raison de la réforme de la fiscalité professionnelle qui était intervenue à cette période.

DELIBERATION N°3 : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BP 2015

Afin de permettre à la CCCB de faire face à des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 qui n'interviendra qu'en avril, il est proposé au Conseil d'autoriser par délibération

d'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent (2014).

En 2014, le chapitre 21 a été ouvert pour 175 228.87 €. Le conseil peut donc autoriser au maximum une ouverture de crédits de 43 807.22 € sur ce même chapitre.

Il s'agit d'ouvrir sur l'exercice 2015 :

- Article 2158 "Autres installations, matériel et outillage techniques" : 2 000 €
- Article 21735 "Installations générales" (au titre d'une mise à disposition) : 2 000 €
- Article 2181 "Installations générales" : 5 000 €
- Article 2184 "Mobilier" : 5 000 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

DELIBERATION N°4 : DEMANDE DE SUBVENTION FESTI BOUT'CHOU 2015

Madame la Présidente informe le Conseil que la 12^{ème} édition de Festi Bout'Chou, festival des 0-6 ans, se déroulera à Pechbonnieu le 31 mai 2015.

Le coût prévisionnel de cette édition 2015 s'élève à 96 070 € TTC.

Madame la Présidente propose au Conseil de solliciter du Conseil Général et de tout organisme susceptible de financer ce projet, une subvention au meilleur taux.

Accord du conseil à l'unanimité.

DELIBERATION N°5 : VERSEMENT ANTICIPE DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ENVOL

Madame la Présidente informe le Conseil que la communauté de communes verse chaque année à L'Envol, association gestionnaire de la crèche Les Loulous de Castelmaurou, une subvention de fonctionnement (69 600 € en 2014).

Cette subvention dépassant 23 000 €, les règles de versement sont régies par une convention transmise au Trésorier. Cette dernière prévoit un paiement de la subvention au trimestre.

Afin de pouvoir verser le premier trimestre 2015 avant le vote du budget et la signature de la convention, Madame la Présidente demande au conseil d'autoriser le versement anticipé du 1^{er} trimestre de la subvention à l'association.

Accord du conseil à l'unanimité.

DELIBERATION N°6 : AUTORISATION DE REVERSEMENT DES VACATIONS FUNERAIRES AUX AGENTS DE LA POLICE INTERCOMMUNALE

Madame la Présidente informe le conseil que, dans le cadre de leurs missions, les policiers intercommunaux sont amenés à effectuer des vacations funéraires (pose de bracelets d'identification, pose de scellés...). Ces vacations sont rétribuées par les sociétés de pompes funèbres à l'agent ayant effectué l'acte, en fonction des tarifs définis par chaque commune.

Auparavant, les policiers pouvaient encaisser ces sommes directement. Désormais, ces sommes sont obligatoirement encaissées par la collectivité et reversées sur le salaire des agents.

Madame la Présidente demande donc au conseil d'autoriser le reversement de ces sommes sur les salaires des agents de la police intercommunale.

Le Conseil Communautaire autorise le reversement des vacations funéraires sur les salaires des agents de la police intercommunale.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N°7 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES COMPTE TENU DE L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

La loi du 12 mars 2012 est venue modifier l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 relatif à l'emploi d'agents saisonnier ou occasionnel. Cette loi crée l'autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activités et ce pour une durée maximale de 12 mois avec renouvellement du contrat pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

La communauté de communes peut être amenée à recourir à ce type de contrats au sein de ses services.

Madame la Présidente demande donc au conseil d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activités.

Il s'agit en l'occurrence de :

- un agent d'entretien pour le gymnase de Saint-Geniès-Bellevue à hauteur de 6 heures hebdomadaires,
- un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) pour le service de police intercommunale.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade correspondant et le régime indemnitaire sera celui applicable aux agents non titulaires de la collectivité.

Accord du Conseil à l'unanimité.

20h45 : Départ de Mr Fau.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation du rapport annuel de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

(cf rapport en pièce jointe).

Information sur le MAPA mutualisé entre la CCCB et les communes de Montberon et Saint Loup Cammas pour l'achat des produits d'entretien :

La société retenue est l'entreprise Lafage. Le montant total du marché s'élève à 16 711.34 € HT (20 053.61 € TTC) pour les 3 entités et correspond à la variante, à savoir des produits éco labélisés.

Mr Sarrau en profite pour faire un bilan du travail effectué en 2014 par la commission finances et achats publics au sujet de la mise en place de marchés mutualisés entre les communes et la CCCB.

Trois priorités ont été définies :

- les fournitures administratives,
- les vêtements de travail,
- les produits d'entretien pour les espaces verts.

Au 1^{er} janvier prochain, se posera également la question de la déréglementation des tarifs d'électricité.

2 solutions possibles :

- contractualiser via le SDEHG, mais uniquement pour les bâtiments ayant un contrat de consommation de plus de 36 000 kva (tarifs jaunes et verts),
- passer par l'UGAP pour l'ensemble des bâtiments.

Certaines communes ont déjà fait le choix de passer par l'UGAP. Dans les deux cas, il s'agit d'adhésions individuelles au niveau municipal.

Mr Sarrau pose également la question des modalités de gestion des futurs marchés mutualisés.

Il souhaiterait que ces marchés puissent être centralisés au niveau de la CCCB.

Pour l'instant, ce sont les services administratifs de la CCCB qui s'occuperont des formalités administratives de ces marchés.

Si le nombre de marchés mutualisés venait à augmenter, il faudrait envisager la création d'un service marchés publics commun avec un agent.

Point sur le projet de développement économique sur la commune de Castelmaurou :

Mr Marin fait lecture au conseil du courrier de Mr Cavalié, propriétaire des terrains sur Castelmaurou où la CCCB envisage de créer une zone économique.

Dans ce courrier, Mr Cavalié exprime son souhait de vendre ses terrains à la seule condition que d'autres terrains dont il est propriétaire puissent être rendus constructibles par la commune de Castelmaurou.

Mme Mirtain informe qu'elle a consulté les services de l'ATD sur ce point, et que ces derniers ont répondu que l'ouverture de ces terrains à la constructibilité était juridiquement périlleuse ; elle ne prendra donc pas ce risque. Cependant, elle souhaite que la démarche d'implantation de cette zone sur Castelmaurou puisse continuer.

Mme la Présidente précise que la vente de ses terrains par Mr Cavalié est la condition sinequanone pour entamer toute démarche d'étude sur cette zone économique, sauf si la commune de Castelmaurou avait un autre terrain d'implantation à proposer.

Mme Mirtain répond que ce n'est pas le cas.

Elle propose donc à Mme la Présidente et Mr Marin de rencontrer de nouveau Mr Cavalié pour l'informer que ses terrains ne pourront pas être rendus constructibles. En fonction de cette information, il faudra qu'il se prononce sur sa volonté de vendre les autres terrains ou pas.

Signalétique ZA le Grand :

Mr Marin informe le conseil que la commission développement économique a réalisé une consultation pour la signalétique dans la zone artisanale Le Grand de Pechbonnieu.

4 entreprises ont été consultées, 2 devis ont été retenus : Lacroix et SES. C'est finalement la société SES qui est la mieux disante avec 16 000 € TTC, sachant que le budget annexe ZA le Grand avait dégagé un excédent pour cette même somme.

Points divers :

- Mr Sourzac doit transmettre une date de réunion de commission environnement et développement durable, suite à la demande formulée par Mr Martin ;
- Mme Mirtain pose la candidature de la commune de Castelmaurou pour l'implantation d'un boulodrome couvert intercommunal, dans l'éventualité où la CCCB se lancerait dans cette réalisation ;
- Projet Tony Moggio (cf mail joint) : Sylvie Mitschler présente le projet de Tony Moggio. Ce jeune homme, habitant de Montberon, est tétraplégique depuis un accident de rugby il y a 4 ans. Il souhaite écrire un livre sur son parcours de vie. Les éditions Privat sont prêtes à l'accompagner dans ce projet à condition qu'il obtienne un engagement d'achat de 1 500 livres (18 € l'unité). Le conseil décide de s'engager sur l'achat de 70 livres (10 par commune). Tony Moggio est également disponible pour venir faire des interventions dans les groupes scolaires ou ALAE pour sensibiliser les enfants sur le handicap. Mr Martin soumet également l'idée d'une soirée ciné-débat sur le thème du handicap avec son intervention dans le cadre des soirées organisées par le centre social intercommunal.

La séance est levée à 21h40.